



**SMU NB et SCFP 4848**  
**Réunion syndicale-patronale**

**Mardi 13 janvier 2015**  
**De 10 h à 13 h**

<b>Membres présents</b>		
<b>SCFP</b>	Judy Astle	Denny Cogswell
	Ralph McBride	Bill Cameron
	Trent Piercy	Bryan Harris
	Greg McConaghy	Bernard Soucy
	Mike Harris	Chris Kennedy
<b>SMU NB</b>	Michelle Breen	
	Beth Simkins-Burrows	Craig Pierre
	Michel Gravel	Robin O'Hara
	Jean-Pierre Savoie	
	Paul Boudreau	
<b>Membres absents</b>		
<b>SCFP</b>		
<b>SMU NB</b>	Jacques Charest	
<b>Invité</b>		
<b>Secrétaire de séance</b>	Caroline Lumsden	

**1. Ouverture**

Beth Simkins-Burrows déclare la séance ouverte à 10 h 12.

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion de novembre.**

**3. Approbation de l'ordre du jour**

**a. Suivis de la réunion de novembre**

**i. Limite de 24 heures pour entrer les repas dans TeleStaff – SMU NB**



SMU NB est confuse : s'agit-il ici des repas ou des prolongements de quarts? Il n'y a pas de limite pour la saisie des repas, mais il y a bel et bien une limite de 24 heures pour l'entrée des prolongements de quarts. Si le personnel rencontre des problèmes, il doit envoyer un courriel à l'équipe de soutien de TeleStaff. Quand un employé n'arrive pas à entrer un repas en raison d'un problème informatique, il doit en aviser son responsable des opérations. Il se peut que le repas ne soit entré qu'à la prochaine paie. Les directeurs régionaux en discuteront lors de leur prochaine réunion pour s'assurer que tous les responsables des opérations gèrent ces problèmes de la même manière.

**ii. Mise à jour concernant les stationnements en bord de route – SMU NB**

SMU NB précise que le poste central de Fredericton (l'ancien immeuble du YMCA) est à l'essai pendant six mois en raison de la convention de bail et de la validation des données.

SMU NB a revu les données sur les stationnements en bord de route. Les données de Mapleton indiquent qu'un poste y est nécessaire. Au contraire, les données de Penfield (moyenne de 44 minutes au poste) et de Waweig et d'Arthurette (moyenne de 31 minutes) démontrent qu'il n'est pas justifié. Les données ont été consignées du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2014, à l'entrée en vigueur du nouveau PER.

Le SCFP croyait qu'Arthurette allait obtenir un poste si le budget le permettait, mais ce ne sera pas le cas vu les données recueillies. Les travailleurs paramédicaux estiment ne pas demeurer dans leur secteur. Les données ne présentent pas les déplacements réels des ambulances. Le problème n'est pas de rester à un poste physique, mais de déplacer du personnel. Par ailleurs, les stationnements en bord de route doivent fournir un accès rapide aux toilettes.

Le SCFP indique que SMU NB s'est engagée à éliminer les stationnements en bord de route, mais celle-ci affirme qu'il y en aura toujours. Il est impossible de tous les éliminer.



Le SCFP souligne que les changements au PER ont entraîné une surcharge de travail au poste d'Arthurette. Certains répartiteurs demandent aux équipes de se déplacer, d'autres non. L'attribution des pauses de 45 minutes est irrégulière : certains travailleurs obtiennent leur pause-repas, tandis que d'autres se la voient refuser en raison de la couverture. Les travailleurs estiment qu'il faut réévaluer les postes d'Arthurette et de Penfield.

SMU NB prétend qu'aucun poste ne peut être ajouté dans ces secteurs. Le poste de Penfield fait encore l'objet de discussions. Jean-Pierre dit qu'il a le nom de quelqu'un pour le DSL, qu'il communiquera à Paul B. pour Penfield.

**Suivi : SMU NB réévaluera les postes d'Arthurette et de Penfield.**

**iii. Affectation des coordonnateurs du transport de patients nécessitant des soins critiques – SMU NB**

Nous avons discuté des problèmes et des solutions. La dotation s'avérera bientôt complexe. Michel et Jean-Pierre concevront donc un plan d'intervention. À court terme, nous pouvons former des RUM pour assurer la permanence jusqu'à l'élaboration d'un plan à long terme. Le SCFP prétend que si on laisse tomber les exigences relativement au français, ce sera plus simple. Respecter à la fois les exigences professionnelles et linguistiques rend la chose plus compliquée. SMU NB tiendra le SCFP informé et aura certainement besoin de son aide.

**iv. Inspection du ministère de la Santé et effets personnels – SMU NB**

Yvon discutera avec Donnie du ministère, mais SMU NB affirme qu'ANB est un lieu de travail et, qu'en tant que tel, il doit paraître professionnel et convenable. Il ne devrait y avoir aucun mobilier personnel aux stations. SMU NB aimerait exclure le ministère de l'équation, comme elle estime qu'il n'est pas déraisonnable de demander à son personnel de soigner l'apparence professionnelle de son lieu de travail.

Le SCFP précise qu'un fauteuil La-Z-Boy a été donné à une station. SMU NB dit qu'elle doit en discuter avec le DR.



Le SCFP pense que les DR et les responsables des opérations vont le refuser, car c'est une politique d'ANB. Il ajoute que le mobilier des stations est inconfortable. SMU NB promet ne pas commander les mêmes meubles à l'avenir et de réévaluer la question lorsqu'ils devront être remplacés. Son objectif est que l'équipement soit le même d'une station à l'autre. Le SCFP propose de discuter de chaque cas de façon ponctuelle, hors du cadre de la réunion.

**Suivi : SMU NB et SCFP en discuteront hors du cadre de la réunion.**

**v. Application de l'article 31.06 aux postes de suppléant comparativement aux postes permanents – SCFP**

Le SCFP est préoccupé par le fait que les postes de suppléant affichés exigent le bilinguisme. Il est d'avis que cette exigence désavantage 75 % du personnel. Il estime d'ailleurs que les postes de Saint John et de Fredericton n'ont pas à être bilingues. De son côté, SMU NB croit que cette exigence donne aux employés plus de souplesse dans le choix des quarts. Elle cherche aussi à ne pas avoir à concevoir un processus différent pour chaque station. Par ailleurs, le SCFP n'aime pas non plus que les suppléants puissent échanger leurs quarts à l'interne. Les suppléants seront affectés à une station principale et n'échangeront leurs quarts qu'au sein de cette même station. Ils font actuellement des quarts de 8 heures et de 12 heures, et la plupart sont fraîchement diplômés (peu d'ancienneté). Par conséquent, le SCFP a décidé qu'il leur serait carrément interdit d'échanger leurs quarts.

**Suivi : SMU NB réévaluera l'exigence linguistique pour les suppléants et mettra à jour le document concernant l'interdiction des échanges à l'interne. Elle y indiquera également que la règle sur les vacances annuelles suit l'article pertinent de la convention collective. Elle enverra la version finale au SCFP pour approbation.**

**vi. Santé mentale et pressions du nouveau gouvernement – SMU NB**

Aucune mise à jour pour l'instant.

Nous envoyons continuellement de l'information sur le PAE. Le consultant en matière d'incapacité n'a pas encore été embauché.



**vii. Stations ouvertes en permanence – SMU NB**

L'EHD ne se penchera pas sur ce dossier pour l'instant.

**viii. Bloc de 4 semaines pour les échanges de quarts – SMU NB**

**Suivi : SMU NB aimerait remettre cette discussion à plus tard comme une analyse plus poussée est nécessaire.**

**ix. Pantalon d'hiver – SCFP**

Les employés peuvent acheter des pantalons d'hiver, dont le montant est retenu sur leur paie. C'est tout ce que SMU NB consent à faire pour l'instant, et le SCFP peut soumettre ce point à l'arbitrage.

**x. Prolongements de quarts – SCFP**

Point discuté ci-dessus.

**xi. Nouvelles stations – SCFP**

SMU NB en discutera pendant la réorganisation.

**b. Sujets abordés par le SCFP**

**i. PER**

Le SCFP aimerait connaître le nom des travailleurs paramédicaux qui ont siégé au comité du PER. Il reçoit un grand nombre d'appels de travailleurs paramédicaux frustrés par le PER et l'augmentation des déplacements. Il croit que ces changements augmentent les risques pour la sécurité et probablement l'absentéisme. Les travailleurs paramédicaux sont plus stressés. Le SCFP aimerait savoir si le taux de conformité s'est amélioré et s'il y a davantage d'heures supplémentaires forcées, de prolongements de quarts et d'emploi simultané de deux unités. Il affirme que même les responsables des opérations n'apprécient pas le nouveau PER, que les régions rurales ne sont pas toujours couvertes et que la situation a empiré.

Le SCFP dit que SMU NB devrait pouvoir rappeler son personnel aux stations pour les changements de quarts. SMU NB convient s'être



engagée à ramener son personnel aux stations 45 minutes avant la fin des quarts.

Cependant, elle a besoin que les travailleurs paramédicaux lui disent ce qui cloche avec le nouveau PER. Les plaintes doivent être transmises à la direction pour pouvoir être traitées. D'ici la prochaine semaine et pour 30 jours, un employé du CGCM sera affecté à la surveillance des prolongements de quarts et à la coordination des transferts. Les répartiteurs ont fort à faire avec la gestion de 27 à 30 ambulances à la fois, donc ils n'ont pas toujours le temps de vérifier ces petites choses. Si cette mesure permet de réduire les prolongements de quarts, elle sera peut-être implantée de façon permanente.

**Suivi : SMU NB discutera de nouveau du PER lors de la prochaine réunion des DR et examinera les commentaires reçus des régions.**

## ii. **TeleStaff**

Il y a un problème avec le délai du processus automatisé permettant aux employés de rappeler pour obtenir un quart vacant. Il arrive souvent qu'on appelle le matin des travailleurs paramédicaux qui viennent de terminer un quart de nuit et qui ont éteint leur téléphone pour dormir. On parle ici des quarts éloignés; ces appels ne devraient pas être faits avant midi. Il faut établir un délai raisonnable de rappel pour ces quarts.

**Suivi : SMU NB verra avec Mike quel pourrait être le délai de rappel raisonnable.**

## iii. **Accommodements**

Le SCFP trouve que SMU NB n'en fait pas assez pour les femmes enceintes et les travailleurs âgés affectés à des tâches légères. Ces travailleurs pourraient faire l'inventaire, déplacer les véhicules, exécuter des tâches administratives et les inspections quotidiennes, etc. Il faut améliorer les accommodements à court terme. Ces travailleurs pourraient effectuer des tâches liées au parc comme l'étiquetage des sacs et les nettoyages en profondeur. Le SCFP estime que ces tâches font partie de celles du travailleur paramédical. SMU NB confirme avoir convenu d'un processus avec la RRS (partie III) pour les accommodements de plus de six mois, mais non permanents. Les



accommodements temporaires sont plus difficiles à organiser. Il faut du temps pour trouver un poste qui convient. On ne peut pas affecter des employés d'ANB à des postes de SMU NB. Accommoder un travailleur paramédical en l'affectant comme troisième travailleur à bord d'une ambulance complique la vie à l'employeur. SMU NB ne fait pas preuve de mauvaise foi : il y a seulement beaucoup, beaucoup de contraintes. SMU NB recommande que le SCFP se penche sur le dossier des invalidités de courte et de longue durée. Elle affirme avoir accommodé certains employés lorsque c'était possible.

#### **iv. Harcèlement au travail**

Wendy Johnston, conseillère à l'égalité pour le SCFP, décrit l'atelier sur le harcèlement au travail, un problème trop fréquent. Cet atelier dure habituellement trois heures, mais il existe également des formations d'une demi-journée et d'une journée complète. Les groupes de 25 à 30 employés sont parfaits. L'atelier porte sur les mythes et réalités du harcèlement, ses effets, l'intention par rapport au résultat, les rôles et responsabilités de l'employeur et du syndicat, les mesures à prendre et les moyens pour le prévenir. Wendy pense pouvoir y intégrer les médias sociaux. La sensibilisation compte pour beaucoup dans la prévention de ce problème. SMU NB aimerait que les cadres et les syndiqués assistent à cet atelier.

**Suivi : Le SCFP et SMU NB vont évaluer la possibilité d'offrir l'atelier dans certaines stations.**

#### **v. Conditions météorologiques défavorables**

Le SCFP croit qu'il est dangereux de dépêcher le personnel pour la couverture et les transferts en cas de mauvais temps.

SMU NB rétorque avoir besoin d'exemples concrets pour régler les problèmes, car elle tient compte de la météo. Elle doit signaler aux hôpitaux tout arrêt de ses services, en trois étapes : arrêt des stationnements en bord de route, arrêt des transferts locaux et longue distance et arrêt complet. Le SCFP demandera donc aux travailleurs paramédicaux de lui fournir des exemples de problèmes lors de la prochaine tempête. Cette question est difficile à régler, car certains



transferts sont urgents. Le SCFP aimerait avoir des précisions sur les transferts obligatoires. SMU NB précise que ce n'est pas parce qu'un transfert est obligatoire qu'il est nécessairement urgent. Elle a déjà refusé de faire des transferts en raison du mauvais temps. Elle travaille à l'implantation d'un processus en cas d'intempéries qui aiderait à la gestion des ressources. Qui plus est, elle collabore étroitement avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure, qui assure la localisation automatique de ses chasse-neige, et reçoit maintenant des rapports routiers du Québec. Même si le temps est clément au Nouveau-Brunswick, une ambulance ne sera pas envoyée au Québec s'il y fait mauvais. Toutes ces ressources n'existaient pas par le passé. Les conditions météorologiques représentent tout un défi pour SMU NB, car chacun a une perception bien personnelle de ce qui peut être fait ou non selon le temps.

### **c. Sujets abordés par SMU NB**

#### **i. Cycle d'affichage du CGCM**

Les travailleurs paramédicaux fonctionnent depuis un bon moment avec un cycle d'affichage de huit semaines et savent donc quand les postes sont affichés. Le CGCM dispose d'un cycle semblable sur neuf semaines.

#### **ii. Réorganisation des régions opérationnelles**

SMU NB ajoute deux régions administratives et d'autres seront restructurées. Vu cet ajout, deux nouveaux responsables des opérations seront embauchés. Une note de service sera envoyée à tout le personnel d'ANB demain. Les deux nouvelles régions administratives seront celle de Rogersville (Rogersville, Fords Mills, Baie-Sainte-Anne et Neguac) et celle de Jemseg (Jemseg, Chipman et Minto).

Au nord, Caraquet se joindra à Bathurst pour former une région.

Au sud, St. Martin's, Hampton et Sussex formeront une région. Grand Bay-Westfield s'unira à Kingston, et Quispamsis et Lepreau à Saint John. Deer Island joindra Blacks Harbour et Grand Manan. Campobello demeurera avec St. Stephen et St. Andrews.





SMU NB cherche à connaître l'incidence de ces changements sur les suppléants, les représentants en santé et sécurité et les coordonnateurs paramédicaux. Les changements entreront en vigueur le 23 avril 2015. Des postes seront affichés prochainement pour permettre au personnel de postuler s'ils le désirent avant cette date.

Les employés se plaignent de ne jamais voir leur responsable des opérations; nous espérons donc que ces changements amélioreront le ratio employés-responsable des opérations.

**iii. Représentants SST (Campbellton, Grand-Sault, Perth-Andover)**

Des représentants nous quittent, c'est pourquoi nous demandons au SCFP de passer le mot.

**iv. Amélioration du programme d'aide aux employés**

Le programme sensibilisera les employés, les membres de leur famille et les cadres à la maladie mentale, afin qu'ils puissent en reconnaître les signes.

Les brochures du PAE porteront nos logos et images. Le lancement se fera dans toute la province, idéalement le mois prochain.

**Suivi : SMU NB enverra au SCFP un exemplaire de la présentation.**

**4. Nouveaux points**

**i. Rassemblement prolongé**

On a manqué d'unités récemment à Woodstock en raison d'un rassemblement causé par un incident. Le SCFP aimerait savoir si des unités peuvent être envoyées en renfort à court terme lorsque survient ce genre de situations.

**ii. Problème à Grand Manan**

Le personnel de la station aimerait savoir de quelles protections ils bénéficient. SMU NB souhaite discuter de ce sujet hors du cadre de la réunion, car il s'agit d'un problème de RH. Le service des RH a discuté



avec les travailleurs paramédicaux. Nous cherchons le meilleur moyen pour communiquer avec eux, que ce soit en personne, par une FAQ, etc. Les RH vérifient également si les employés sont protégés lorsqu'ils traversent la frontière américaine. Nous attendons d'en savoir plus de la province.

**Suivi : SMU NB fera le suivi auprès du SCFP dès qu'elle en sait plus.**

## 5. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 12 mars 2015 à 10 h, à Moncton.

**\*\*\* Prenez note que la réunion a été depuis reportée au mardi 17 mars 2015. \*\*\***

Respectueusement soumis et approuvé par :

\_\_\_\_\_  
Judy Astle, SCFP 1252, section locale 4848

\_\_\_\_\_  
Beth Simkins-Burrows, SMU NB